

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE PERNES-LES-FONTAINES

SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026

(Date de convocation : 17 avril 2026)

Membres du Conseil d'Administration en exercice :	15	L'An deux mille vingt-six et le trente avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire-Président.
Présents :	13	
Absents excusés ayant donné procuration :	2	
Absents excusés non représentés :	/	
Absents non excusés :	/	
Votants :	15	

Présents : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Madame Isabelle DESRUT, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Océane DOCHE, Monsieur Gérard GILLES, Madame Véronique SABATINI, Madame Michèle BAZ, Madame Nicole NEYRON, Madame Ludivine DENIS, Monsieur Jean-Paul BRESSY, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

Pouvoirs : Madame Nadège BOISSIN (procuration à Monsieur Didier CARLE), Monsieur Régis D'OLEON (procuration à Monsieur Christian GORLIN).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire : Madame Christelle FLECHAIRE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération n° 05-26**

Election du vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit l'élection au sein du Conseil d'Administration d'un(e) vice-Président(e) qui préside et remplace le Président en son absence ;

Considérant que Monsieur Didier CARLE, Président du C.C.A.S., propose à l'assemblée la candidature de Monsieur Christophe BANNERY et invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Monsieur Christophe BANNERY est seul candidat,

Monsieur le Président propose que l'élection du vice-Président délégué s'effectue à main levée.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Monsieur le Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'élection au vote à main levée du vice-Président ;

**DECLARE** Monsieur Christophe BANNERY élu vice-Président du C.C.A.S. à l'unanimité des voix.

Pour : 15 voix

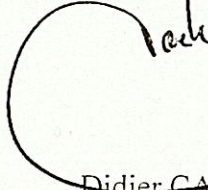
Contre : 0

Abstention : 0

Majorité absolue : 8 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président

  
Didier CARLE



Le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 13/05/2026

Publiée le : 13/05/2026